Envoyé en préfecture le 09/12/2015
Reçu en préfecture le 09/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-4B-DE

Ville de Quimperlé

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 décembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 3 décembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Christophe Couic, absent jusqu'à 21 heures, a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing
David le Doussal a donné pouvoir à Daniel Le Bras
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézaca donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

Envoyé en préfecture le 09/12/2015
Reçu en préfecture le 09/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-4B-DE

4 - DEMANDE DE TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE QUIMPERLÉ EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Exposé :

Par courrier en date du 13 novembre 2015, reçu le 16 novembre, le Président de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé a sollicité l'avis du Conseil municipal sur la modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale en vue d'un passage en Communauté d'agglomération.

Dans la perspective du passage en Communauté d'agglomération, le processus réglementaire prévoit une seconde délibération visant à solliciter le Préfet afin qu'il prenne un arrêté entérinant cette transformation.

Proposition :

Vu la délibération du Conseil de Communauté de communes du pays de Quimperlé en date du 12 novembre 2015,

Considérant que la Communauté de communes du pays de Quimperlé répond aux critères de création d'une Communauté d'agglomération et qu'une procédure d'extension de compétences est actuellement en cours afin qu'elle exerce effectivement les compétences minimales d'une Communauté d'agglomération,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, la proposition de transformation de la Communauté de communes du pays de Quimperlé en Communauté d'agglomération et les modifications statutaires doivent faire l'objet des délibérations concordantes des communes membres dans les conditions de majorité requises pour la création de la Communauté, c'est à dire par deux tiers au moins des Conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le passage de la Communauté de communes à la Communauté d'agglomération sur la base des nouveaux statuts ci-joints,

- d'autoriser la Communauté à solliciter Monsieur le Préfet pour entériner par voie d'arrêté la transformation de la Communauté de communes en Communauté d'agglomération

Avis favorable de la Commission des finances, évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 1er décembre 2015

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

MAIRIE DE QUIMPERLÉ (Finistère)

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.